

Maison
des
Entreprises

**CONSIGNES
GENERALES
DE SECURITE EN CAS
D'INCENDIE(*)**

Visa du responsable de l'établissement
le :

PhB/BG/Mise à jour : 05/12/08

Téléphone pompiers : 0.18 ou 112 (portable)

1) En cas d'incendie, conserver son sang froid et ne pas crier pour éviter toute panique.

2) Donner immédiatement l'alerte :

- **Téléphoner**

⇒ Pendant les heures de bureau **au 64.00**

⇒ En dehors des heures de bureau

aux pompiers : **0.18 (à partir d'un poste fixe)**

112 (à partir d'un portable)

aux assistants techniques, Michel Dounon : 65.10 ou 06.80.59.57.87

ou Michel Demongeot : 65.17 ou 06.80.59.57.88

au responsable des moyens généraux : Thierry Gourdon au 06.80.59.58.13

au responsable sécurité Philippe Brossillon au 06.80.59.58.26

- Préciser le lieu, la nature et l'importance de l'incendie

3) Attaquer le feu avec les extincteurs adaptés au sinistre (voir plan de localisation annexe) en attendant l'équipe de 1^{ère} intervention.

4) Vérifier que les portes coupe-feu sont bien fermées et au besoin le faire.

**EVACUATION par les escaliers de secours
en cas de signal donné par la sirène.**

- **Rassemblement** de tout le personnel dans la cour sous la responsabilité des chefs de services,
- Ne pas utiliser les ascenseurs

En utilisant correctement le matériel mis à votre disposition, vous pouvez éteindre tout commencement d'incendie pris à temps.

- Fermez les portes et fenêtres pour éviter une extension rapide du sinistre,
- Ne pas intervenir sur le circuit électrique, surtout la nuit,
- Utilisez les sorties de secours, n'essayez pas de descendre par un escalier envahi par les flammes ou par la fumée.

(*) Consignes à appliquer également en cas d'explosion, fuite de gaz, ou actes terroristes.

Maison
des
Entreprises

CONSIGNES SPECIALES
AUX ENTREPRISES
EXTERIEURES
INTERVENANT EN
DEHORS DES HEURES
NORMALES D'OUVERTURE

PhB/BG/Mise à jour : 26/03/08

En dehors des heures normales d'ouvertures de la Maison des Entreprises

En cas d'incendie, les entreprises doivent :

1) Téléphoner pour prévenir :

- Le concierge : Michel DOUNON, 65.10 ou 06.80.59.57.87
- L'agent technique : Michel DEMONGEOT, 65.17 ou 06.80.59.57.88
- Le responsable sécurité : Philippe BROSSILLON, 65.79 ou 06.80.59.58.26

2) Attaquer le feu avec les extincteurs adaptés au sinistre (voir plan de localisation en annexe)

(*) Consignes à appliquer également en cas d'explosion, fuite de gaz, ou actes terroristes.

Maison
des
Entreprises

CONSIGNES
SPECIALES
DE SECURITE EN CAS
D'INCENDIE(*)

Secouristes
du travail

PhB/BG/Mise à jour : 26/03/08

En cas d'évacuation du bâtiment,
les secouristes disponibles rejoindront le responsable Philippe BROSSILLON
sur l'esplanade et/ou se mettront à la disposition des services de secours incendie.

Liste nominative des secouristes

- Laetitia BACHELOT Tél. 65.04
- Philippe BROSSILLON Tél. 64.79
- Michel DEMONGEOT Tél. 65.17 ou 06.80.59.57.88
- Michel DOUNON Tél. 65.10 ou 06.80.59.57.87
- Josette EITER Tél. 64.12
- Maria MANANES Tél. 65.13

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LOIR-ET-CHER
16 rue de la Vallée Maillard – 41018 BLOIS

(*) Consignes à appliquer également en cas d'explosion, fuite de gaz, ou actes terroristes.

Maison
des
Entreprises

CONSIGNES
SPECIALES
DE SECURITE EN CAS
D'INCENDIE(*)

Standardistes

Accueil

PhB/BG/Mise à jour 26/03/08

Dès réception de l'appel signalant l'incendie :

1) Prévenir l'équipe de 1^{ère} intervention

- Chef d'équipe : Jean-Marc AUFORT Tél. 64.71
- Adjoint : Thierry GOURDON Tél. 64.37
- Equipier : Michel DEMONGEOT Tél. 65.17
- Equipier : Pascal BADOUX Tél. 64.52

2) Avertir et renseigner

1. Le responsable sécurité : Philippe BROSSILLON – Tél. 64.79
2. Les agents techniques : Michel DOUNON ou Michel DEMONGEOT – Tél.65.10 ou 65.17
3. La direction générale : Tél.64.09

3) Demander aux appels de l'extérieur de rappeler ultérieurement afin de libérer le standard pour les appels urgents.

(*) Consignes à appliquer également en cas d'explosion, fuite de gaz, ou actes terroristes.

Maison
des
Entreprises

CONSIGNES
SPECIALES
DE SECURITE EN CAS
D'INCENDIE(*)

Equipiers de
1^{ère} intervention
EPI

PhB/BG/Mise à jour : 26/03/08

1) Dès réception d'un appel du standard, l'équipe se rend sur les lieux du sinistre pour :

- Juger de l'intervention à effectuer (au besoin actionner la sirène d'alarme, pour évacuation immédiate)
- Prévenir les pompiers (tél. 0.18)
- Mettre en œuvre seul ou avec ses équipiers les moyens de premiers secours
- Ouvrir ou faire ouvrir l'accès principal à l'esplanade
- Faire évacuer tout ou partie du bâtiment et vérifier que les locaux sont vides de tout occupant si l'évacuation générale a été décidée.

2) Dès l'arrivée des pompiers, l'équipe se met à leur disposition pour les guider dans le bâtiment

Liste nominative des EPI

Chef d'équipe :	Jean-Marc AUFORT	Tél. 64.71
Adjoint :	Thierry GOURDON	Tél. 64.37
Equipier :	Michel DEMONGEOT	Tél. 65.17
Equipier :	Pascal BADOUX	Tél. 64.52

(*) Consignes à appliquer également en cas d'explosion, fuite de gaz, ou actes terroristes.

Maison
des
Entreprises

LISTE
DES SECOURISTES
DU TRAVAIL

PhB/BG/Mise à jour : 26/03/08

- Laetitia BACHELOT Tél. 65.04
- Philippe BROSSILLON Tél. 64.79
- Michel DEMONGEOT Tél. 65.17 ou 06.80.59.57.88
- Michel DOUNON Tél. 65.10 ou 06.80.59.57.87
- Josette EITER Tél. 64.12
- Maria MANANES Tél. 65.13

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LOIR-ET-CHER
16 rue de la Vallée Maillard – 41018 BLOIS

Maison
des
Entreprises

CONSIGNES
SPECIALES DE
SECURITE EN CAS
D'INCENDIE(*)

Agents techniques
et concierge

PhB/BG/Mise à jour : 26/03/08

Dès réception de l'appel téléphonique signalant l'incendie :

1) Pendant l'horaire normal, les agents techniques doivent :

1. Vérifier l'ouverture de l'accès à l'esplanade
2. Faire dégager les véhicules pouvant gêner l'arrivée des secours
3. Fermer la vanne d'arrivée de gaz
4. Préciser aux pompiers le lieu, la nature du sinistre et les guider si nécessaire

2) En dehors de l'horaire normal, le concierge doit :

1. Mettre en œuvre les moyens de premier secours
2. Prévenir les pompiers (tél.0.18)
3. Ouvrir l'accès à l'esplanade
4. Ouvrir la porte d'accès principal à l'établissement
5. Fermer la vanne arrivée de gaz
6. Téléphoner pour prévenir :
 - ⇒ le directeur général : M. DEBATS – Tél. 02.54.20.60.74
 - ⇒ le responsable sécurité : M. BROSSILLON – Tél. 02.54.74.11.12 ou 06.80.59.58.26
 - ⇒ l'agent technique : M. DEMONGEOT – Tél. 02.47.57.41.64
7. Préciser aux pompiers le lieu et la nature du sinistre et les guider si nécessaire.

(*) Consignes à appliquer également en cas d'explosion, fuite de gaz, ou actes terroristes.